

FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°632

Du 05 juillet 2023



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél.: 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email: district@savoie.fff.fr

Site: <http://savoie.fff.fr>



Procédure d'engagement 2023/2024

Pour cette saison 2023/2024 suite au changement du module compétition la procédure des engagements se trouvent modifiés POUR TOUTES LES CATEGORIES: SENIORS à U 13

Les clubs **devront engager leurs équipes impérativement**, par foot club avant les dates suivantes. les desideratas sont également à saisir sur foot club (jumelage, alternance et indisponibilités des terrains...) avant les dates limites d'inscription des engagements ci-dessous.

Echéancier engagements 2023/2024 par Footclubs

<u>Catégories</u>	<u>Prix</u>	<u>Date limite d'inscription</u>
Seniors D1 (Excel), D2 (P.Excel), D3 (1° Div.)	140,00	23 juillet 2023
Seniors D4 (2° Div), D5 (3° Div.)	105,00	23 juillet 2023
Seniors D5 (3° Div.)	105,00	27 août 2023
U20	26,00	23 juillet 2023
U17 Cadets	(26 €/équipe)	20 août 2023
U15 Minimes	(26 €/équipe)	20 août 2023
<u>Féminines</u>		
Championnat à 8	105,00	27 août 2023
<u>U13 Benjamins</u> (toutes catégories) (gratuit)		13 septembre 2023
<u>Futsal</u>		
Championnat Seniors	105,00	10 septembre 2023
Coupe de Savoie (Seniors à U13)	(gratuit)	26 novembre 2023
<u>U15 à 8</u>	(26 €/équipe)	17 septembre 2023
<u>U17 à 8</u>	(26 €/équipe)	17 septembre 2023

SOMMAIRE

COMITÉ DIRECTEUR.....	2	COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE	
SECRETARIAT.....	3	L'ARBITRAGE	14
TRÉSORERIE.....	4	COMMISSION DE DISCIPLINE	19
COMMISSION SPORTIVE	5	ANNEXES.....	21
COMMISSION FÉMININE.....	9	• Amende	21
COMMISSION TECHNIQUE.....	9	• Recrutement club : Futsal La Rochette	21
COMMISSION DES ARBITRES.....	10	• Tableau statut de l'arbitrage fin de saison 2023	21



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 03 juillet 2023

NOTE AUX CLUBS SUIVANTS

Les clubs suivants sont amendés de 140 € pour absence à l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2023 :

- CHAMBERY SPORT 73
- F.C. PONT
- U.S. MODANE
- COGNIN SPORTS

Information

La traditionnelle Assemblée Générale de début de saison aura lieu le vendredi 1^{er} septembre 2023, à LAISSAUD.

koesio
CONNEXION NUMÉRIQUE

Vous accompagne dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de **Lyon**
04 79 69 87 60

koesio.com

Impression
Informatique
Gestion & Sites
Gestion Documentaire
Sécurité
Communication



SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 03 juillet 2023

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 26 Juin 2023 au 03 Juillet 2023

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

COGNIN SP. - Vincent ROLLAND - FC HAUTE TARENTOISE - ET.S. LE BOURGET DU LAC - MARTHOD SP.

Commission Sportive :

GRUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (3) - U.S. MODANE - A.S. DE BARBERAZ - F.C. ST BALDOPH (2) - U.S. LA MOTTE SERVOLEX (2) - FC HAUTE TARENTOISE - ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE - F. C. CHAMBOTTE - F.C. DES BAUGES - CHAMBERY SPORT 73 - FC LA ROCHETTE - F.C. ST JULIEN - J.S. CHAMBERIENNE -UNION OLYMPIQUE ALBERTVILLE

Commission Des Arbitres :

BOUBAKER Ali – PICQUE Ernest – VINCENT Henri

Commission de Discipline :

Courrier :

Rapport :

Edson VARELA FURTADO MENDES

Commission Des Coupes :

U.S. GRAND MONT LA BATHIE

Commission Statut de l'Arbitrage

FC DE CHAUTAGNE - HAMADI Mustapha - A.



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



TRÉSORERIE

Lundi 03 juillet 2023

Note aux clubs suivants

Les clubs suivants sont redevables des sommes ci-dessous :

- COGNIN SP : **931,42€**
- CHAMBERY SPORTS 73 : **1 539,64€**

Ils ne sont pas à jour de leur paiement au district et n'ont rien réglé au moment de l'Assemblée Générale contrairement aux informations parues sur les PV n°631 et 630 du 28 et 21 juin 2023.

De ce fait, aucune équipe de ces clubs ne pourra débiter la saison 2023-2024 et participer aux compétitions officielles si les montants dus au 30 juin n'ont pas été réglés au **plus tard le 20 juillet**.

Note aux clubs suivants

Les clubs suivants sont redevables de la somme de 335€ pour les frais de secrétariat et cotisation :

- US MODANE
- CHAMBERY SPORTS 73
- LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY
- FC PONT
- GAPS

Merci de régler par retour





COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 03 juillet 2023

Présents : MRS. HANS, MICALLEF, VALENTINO, GACHET

Mr HANS ALAIN SERAS ABSENT DU 09 JUILLET AU 23 JUILLET INCLUS

Nous demandons aux clubs de ne pas appeler pendant cette période

(Attention communication surtaxée)

et de contacter Mr MICALLEF au 06 23 06 49 93.

Merci d'en prendre bonne note

COURRIERS RECUS

UO ALBERTVILLE : l'équipe 3 ne redémarre pas en 2023/2024

RECU engagements sur foot club A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY 1 et 2 // CŒUR de SAVOIE FOOTBALL 1 et 2 // JS CHAMBERIENNE 2

NOTES AUX CLUBS

Nous envoyer l'imprimé couleurs maillots pour le 01 septembre 23 (imprimés sur le site du district) :

<impr-Couleurs-maillots-2023-2024.pdf> (fff.fr)

Le calendrier des journées a été remis aux clubs à L'AG et se trouve sur le site du district :

<https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-des-journees-2023-2024/>

CHAMPIONNATS

Les clubs champions 2022 / 2023 :

D1 AF MONTMELIAN 1

D2 JS CHAMBERY 2

D3 A FC NIVOLET 2

D3 B AS CUINES VAL D'ARC

D4 A AS BARBERAZ 1

D4 B FC BAUGES 1

D5 HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY



MONTEES ET DESCENTES 2022 /2023

Montent en R 3 AS MONTMELIAN US CHARTREUSE	Descendent en D1 CAM SAINT JEAN
Montent en D 1 JS CHAMBERY 2 SP SAINT PIERRE 1	Descendent en D2 AS UGINE 1
Montent en D 2 AS CUINES 1 NIVOLET 2 EF CHAUTAGNE 1	Descendent en D3 UO ALBERTVILLE 2 US GRIGNON 1
Montent en D 3 AS BARBERAZ 1 FC BAUGE 1 FC APREMONT 1	Descendent en D4 FC LA ROCHETTE 1 US CHARTREUSE 2
Montent en D 4 HAUT FOOTBALL CLUB CHY 1 FC PONT de BEAUVOISIN ES TARENTEISE 3 AS MONTAGNY FC SUD LAC	Descendent en D5 US SAINT REMY 1 EF CHAUTAGNE 2

Sous réserve des procédures en cours, des éventuelles modifications, et des engagements

HOMOLOGATIONS

DIMINUTION DE POINTS POUR CARTONS ROUGE			NOMBRE	POINTS en MOINS
CHY PORT CRX RG 1	D1	1	7	MOINS 3 POINTS
SP COGNIN 1	D1	2	6	MOINS 2 POINTS
FC MERCURY 1	D1	3	6	MOINS 2 POINTS
UO ALBERTVILLE 1	D1	4	5	MOINS 1 POINT
US GRIGNON 1	D2	5	8	MOINS 4 POINTS
US MODANE 1	D2	6	5	MOINS 1 POINT
JS CHAMBERY 2	D2	7	5	MOINS 1 POINT
US CHARTREUSE 2	D 3 A	8	6	MOINS 2 POINTS
ES LE BOURGET du LAC	D 3 A	9	6	MOINS 2 POINTS
CHAMBERY SPORT 73 1	D 3 A	10	7	MOINS 3 POINTS
CHY PORT CRX RG 2	D 3 A	11	5	MOINS 1 POINT
FC LA ROCHETTE 1	D 3 B	12	7	MOINS 3 POINTS
FC HAUTE TARENTEISE 2	D 4 B	13	5	MOINS 1 POINT
US SAINT REMY 1	D 4 B	14	5	MOINS 1 POINT



Divers rappels aux clubs

ARTICLE 34 .1 .2.1 du District de Savoie

Pour toute modification, il faut obligatoirement l'accord du club adverse, via foot clubs, avant le lundi 18 Heures qui précèdent la rencontre. (Changement horaire, date, terrain et match inversé).

ARTICLE 26 Terrain impraticable

Faire le nécessaire auprès des délégués de secteur et envoyer mail du Club au DISTRICT et informer un membre de la sportive obligatoirement.

LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE DU CLUB SERONT PRIS EN COMPTE

« Beaucoup trop de mails viennent de messageries personnelles !!! »

Numéro du club « 0000000@laurafoot.fff.fr »

CATEGORIE U20 – Saison 2023/2024

Courriers clubs reçus

CHAMBERY SPORT 73 : lu et noté, nous confirmant leurs refus d'engager une équipe U20 saison 2023/2024

FC MERCURY 1 : lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

JS CHAMBERY 1 : lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

GROUPEMENT LA SAVOYARDE 1 : lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

ST BALDOPH 1 : lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

US LA MOTTE SERVOLEX 2 : lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

AS BOZEL1 : lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

Les clubs cités ci-dessous sont priés de bien vouloir nous confirmer leur accord par mail, avant Jeudi 06/07/2023 dernier délai.

Ceci afin de prévoir un championnat U20 en Savoie,

GAPS 1, St PIERRE ALBIGNY1, ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY.



COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Lundi 03 juillet 2023

Saison 2023/2024 Engagements

Coupe de France Benjamins

(gratuit)

Pas de document d'engagement, Les équipes engagées en championnat seront automatiquement engagées en Festival U13 « Pitch ». **Une équipe par club**

Sur formulaire

U11 - Pupilles

(gratuit)

17 septembre 2023

U9 - Poussins

(gratuit)

17 septembre 2023

U7 - Débutants

(gratuit)

20 septembre 2023

Pour ces trois catégories, le lien et les formulaires en ligne, seront communiqués prochainement sur le site





COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

19 juin 2023

Saison 2023/2024 – Championnat Féminin à 11

Nous informons les clubs Savoyards que le championnat de Savoie Seniors Féminin à 11 ne verra encore pas le jour la saison prochaine après un rapide sondage. Pour ceux qui le désirent, merci de voir les District 38 ou 74.

COMMISSION TECHNIQUE

28 juin 2023

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

La confection du calendrier des formations est en cours et sera publié prochainement



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 03 juillet 2023

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO,

Excusés: Mrs Luc ALIX, Jacky MESTACH, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON, Alphonse LOMBARD

COURRIERS – MAILS

Retour de dossier de renouvellement « ARBITRE » 2023-2024

-Ugo RESCH (AIGUEBELLE), Mohamed AMLIL (U O A), Benoit MISSON (BOZEL), Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS), Benoit TASSARD (COEUR DE SAVOIE), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Gérard SOTO (LA RAVOIRE), Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE), Hugo POINTET (MERCURY), Said SERBI (PORT CROIX ROUGE), Aissa BEKSAS (C S F), El Hadyi AW (C S F), Nathan DE NARDI (J S C), Cédric CROZIO (J S C), Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ), Jamal CHAMMY (DRUMETTAZ), Badr CHAMMY (DRUMETTAZ), Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE), Evan BONTRON (LA CHAMBOTTE), Clément CURNIER (LA MOTTE SERVOLEX), Emmanuel PERRON (INDEPENDANT), Ahamada MADI (INDEPENDANT), Sauveur MICALLEF (INDEPENDANT), Ernest PICQUE (INDEPENDANT), Ali BOUBAKER (U S PONTOISE), Henri VINCENT (MODANE), Julien VAREILLE (LA MOTTE SERVOLEX)

Indisponibilité annoncée Saison 2023/2024

-Melle Ninon MOUSSELLARD (UGINE),
-M. Tolgahan KOCA (LA MOTTE SERVOLEX)
-M. Youssef TIJANI (NOVALAISE)

Arrêt annoncé Saison 2023/2024

-M. Idir BOUKHIBA (U O A)
-M. Jean-Marc GRISONNET (CHARTREUSE GUIERS)
-M. Elvan LEMESLE (MERCURY)
-M. Nicolas MASSEBEUF (MERCURY)



DOSSIER ARBITRE -SAISON 2023-2024



Vous avez reçu, votre dossier de renouvellement de licence « Arbitre »

Pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations concernant le début de saison, nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible

(délai de rigueur fixé 15 août 2023).

Enfin, nous vous rappelons que la demande de licence arbitre doit être faite par le club d'appartenance sur le logiciel « foot clubs ».

Concernant les arbitres indépendants, la demande de licence doit être effectuée directement auprès de la Ligue.

Pour information, la demande de licence peut être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) **avant le 31 août 2023, délai de rigueur.**

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour participer aux tests physiques de début de saison.

A défaut, en plus vous ne serez pas désigné.

CLASSEMENT ARBITRE-AFFECTATION CATEGORIE SENIORS - SAISON 2023-2024



A l'attention des Arbitres Seniors

Vous trouverez sur le site du District « onglet ARBITRAGE »

L'affectation des arbitres sur les catégories seniors pour la prochaine saison 2023/2024

(Classement établi conformément au règlement intérieur de la CDA SAVOIE :

Suivant la note théorique et terrain ainsi que la note administrative sur la saison)

Bien-sur sous réserve de la reprise des arbitres sur la saison prochaine,

(La CDA se réserve le droit de modifier les classements)



ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES DE DISTRICT – SAISON 2023 / 2024



Les arbitres de toutes catégories sont convoqués le samedi 09 septembre 2023, de 8h00 à 13h00

LIEU :

Test Physique : Complexe Sportif
10 Chemin des Prés,
73000 BARBERAZ



A G Arbitres : Auditorium maison des
90 rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY



Définition de la matinée :

-08h00 (rendez-vous au stade, pour les tests physiques TAISA) en tenue de sports (vestiaires et douche)

-10h30 Assemblée Générale des Arbitres

-13h00 Fin de réunion

Mesdames et Messieurs les Arbitres, merci de bien noter cette date

Rassemblement OBLIGATOIRE



FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – SAISON 2023 / 2024

A L'ATTENTION des CLUBS

Retrouvez ci-dessous les dates de la prochaine formation Initiale d'Arbitrage à destination des candidat(e)s arbitres jeunes ou seniors. Elle se déroulera en internat (sur le site de LESCHERAINES)



Aux dates suivantes : **Du vendredi 20 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023** (séance 1 à 6)

Et

(Au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS- CHAMBERY)



à la date suivante : **Le samedi 28 octobre 2023** (séance 7 administrative et examen)

Clubs, les inscriptions s'effectueront en ligne directement sur le site Internet de la Ligue. Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats (Bien-sûr selon vos possibilités)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F : 04.72.15.30.21 ou formations@laurafoot.fff.fr



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal du 3 juillet 2023

La commission Statut d'Arbitrage :

Membres : Mrs Daniel DESMARIEUX, Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Christophe DUPAYS, Hervé TRONCY, Alphonse LOMBARD, Luc ALIX,

COURRIERS – MAIL CLUB

-Dossier N°4

Club du F C CHAUTAGNE

Demande de Licence Supplémentaire, demande via Courrier, Mail :

La Commission,

Après étude du dossier,

- Considérant que le club remplit les conditions d'obtention de licence mutation supplémentaire. Texte : Club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage.

Dit que le club pourra avoir cette licence mutation supplémentaire sur la saison 2023-2024



SITUATION DES CLUBS – saison 2022/2023

RECTIFICATIF MUTATION SUPP

SECTION 2- ARBITRES SUPPLEMENTAIRES

Article 45 du statut de l'Arbitrage

Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LauRAFoot).

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, **sur sa demande**, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » **dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions.**

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales

CLUBS POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2023/2024 :

POSSIBILITE LICENCE MUTATION SUPP EN SENIORS

CLUBS	N°club	Nombre de Mutés Supp
FC AIGUEBELLE	515259	1
FC CHAUTAGNE	551644	1
U.S MODANE	542485	1
C A YENNE	514438	1
F.C ST BALDOPH	532826	1
A S CUINES	546353	1
COGNIN SPORT	504396	1
U O A	580955	1

SITUATION DES CLUBS – saison 2022/2023

CLUBS EN INFRACTION au statut d'arbitrage saison 2022 – 2023, District de FOOTBALL de SAVOIE

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage

STATUT SENIORS Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2022-2023) :

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2021	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence pour la saison 2021/2022
CHALLES F.C	D3	1	0	1	2ème	100 €	Moins 4 mutés
BRISON ST INNOCENT	D4	1	0	1	1ère	50€	Moins 2 mutés
PORT. CROIX. ROUGE	D1	2	1	1	1ère	50€	Moins 2 mutés
ST PIERRE D'ALBIGNY	D2	1	0	1	2ème	100€	Moins 4 mutés
UGINE A. S	D1	2	0	2	2ème	240€	Moins 4 mutés
ST MICHEL / MAURIENNE	D3	1	0	1	1ère	50€	Moins 2 mutés
F C APREMONT	D4	1	0	1	1ère	50€	Moins 2 mutés
F.C. SUD LAC	D2	1	0	1	2ème	100€	Moins 4 mutés

STATUT JEUNES Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2022-2023) :

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2021	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence pour la saison 2021/2022
FC HAUTE TARENTEISE	U15 D1	1	0	1	1ère	50€	Moins 2 mutés
HAUTE COMBE DE SAVOIE	U17 D1	1	0	1	1ère	50 €	Moins 2 mutés
LA RAVOIRE U S	U15 D1	1	0	1	1ère	50€	Moins 2 mutés



TEXTES STATUT ARBITRAGE

Nombres d'arbitres – Article 41 Statut Fédéral de l'Arbitrage

- Championnat de Ligue 1 : 12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs
- Championnat de Ligue 2 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs
- Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs
- Championnat National 2 : 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Régional 3 : 3 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine et arbitre féminine formée et reçues au cours des 3 saisons précédentes.
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de District : 1 arbitre
- Clubs n'engagent que des équipes de jeunes : 1 arbitre
- Dernier niveau de District (si le niveau est Départemental 3 ou inférieur) : Pas d'obligation

Les types d'arbitres

L'âge de l'arbitre s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours

STATUT FEDERAL

Arbitre « MAJEURS » 18 ans et +
Arbitre « FEMININE » + 13 ans
Arbitre « JEUNES » 15 à 22 ans
Arbitre « FUTSAL » + de 15 ans

STATUT LaurafOOT

Arbitre « SENIORS » 21 et +
Arbitre « FEMININES » 13ans et +
Arbitre « TRES JEUNES » 13 ans à 15 ans
Arbitre « SPECIFIQUE FUTSAL » 21 ANS et +

Nombre d'arbitres

Article 1.2 Statut Régional de l'Arbitrage

- *Championnat Départemental 1 : **2 arbitres SENIORS (+21 ans)**
- *Championnat Départemental 2 : **1 arbitre SENIORS (+21 ans)**
- *Championnat Départemental autres divisions : 1 arbitre
- *Championnat Départemental dernier niveau : pas d'obligation



RAPPEL – Sanctions et Pénalités prévues au Statut Fédéral

- Article 46 - Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €

- Championnat National 1 : 400 €

- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €

- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € - Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €

- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €

- Championnat Régional 1 : 180 €

- Championnat Régional 2 : 140 €

- Championnat Régional 3 et **Championnat Départemental 1 : 120 €**

- Autres Divisions Régionales et **Division Supérieure de District : 120 €**

- Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, **autres Divisions de District**, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : **50 € par arbitre manquant** pour la première saison d'infraction.

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées. e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2022.

En juin 2023 les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement

NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1-Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 18 pour les arbitres seniors masculins.
- 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Pour un arbitre **ayant obtenu sa licence avant le 28 février**, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 9 pour les arbitres seniors masculins.
- 7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
- **Ou avoir répondu à l'ensemble de ses désignations avec une disponibilité maximale.**
- Présence à chaque action de formation dirigée par les membres de la C D A de SAVOIE (compte 1 match au statut d'arbitrage)

2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.



Saison 2023/2024

Demande de changement de statut précision à l'article 35 du statut Fédéral d'Arbitrage

Début de l'arbitrage- Licencié dans un club

DROIT DE MUTATION : 500€

300€ pour le club formateur

100€ pour le district d'appartenance

100€ pour la Ligue

Début de l'arbitrage- Arbitre indépendant

DROIT DE MUTATION : 300€

200€ pour le club formateur

100€ pour la Ligue

COUVERTURE et DEMISSION Article 35 Statut Fédéral de l'Arbitrage

Démission :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE :

- 1 : Pendant 2 saisons si club formateur
- 2 : Pendant 1 saison si licencié 5 saisons consécutives dans un club
-

Arrêt définitif :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE LICENCE :

- 3 : Couverture 1 saison si licencié 10 saisons consécutives

Si l'arbitre démissionne après le 31 août, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de la saison en cours par conséquent les conditions de couverture ci-dessus ne s'appliquent qu'à partir de la saison suivante.

Dates de saisie des licences

*Demande de renouvellement de licences : du 1^{er} juin au 31 août

*Demande de changement de club : du 1^{er} juin au 28 février

*Demande de changement de statut : du 1^{er} juin au 31 août

*Nouvelle demande de licence : jusqu'au 28 février et selon les dates d'examen.

En Annexe Tableaux Statut Arbitrage District.





COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 26 juin 2023

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Magalie JULLIARD

Présents non élus : Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF – Mario LAURENCIN - Sophie LEFEVRE - Francis MOREL BIRON

La commission de discipline a tenu sa dernière séance de la saison 2022 / 2023 le lundi 26 juin 2023.

Les membres de la commission souhaitent aux clubs un bel été.

Reprise de la commission de discipline : le lundi 11 septembre 2023

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club.

Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit

INFORMATIONS

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Voir page suivante



Commission de Discipline du 26 juin 2023						
Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
26/06/2023	D3	Entraîneur	CHAMBERY SPORT 73	04/06/2023	1 mois ferme dont Auto	05/06/2023
26/06/2023	D3	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	04/06/2023	5 MF dont Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	05/06/2023
26/06/2023	D3	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	04/06/2023	5 Matches Fermes	03/07/2023
26/06/2023	D3	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	04/06/2023	1 an suspension ferme	03/07/2023
26/06/2023	D3	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	04/06/2023	5 MF dont Auto + sursis	05/06/2023
26/06/2023	MINIMES U15 D3 PRINT	Joueur	F.C. DES BAUGES	11/06/2023	CR-1 Match Ferme	26/06/2023



ANNEXES

- Amende
- Recrutement club : Futsal La Rochette
- Tableau statut de l'arbitrage fin de saison 2023

